

## Communiqué de Presse

CP n°11 du 17 mai 2024

### Agir contre les discriminations LGBTQIA+ au travail

#### Motion votée en congrès

Le 17 mai est la journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, parce que c'est le 17 mai 1990 que l'homosexualité a été retirée de la liste des maladies mentales par l'Organisation Mondiale de la Santé. C'est aussi la date choisie par le Collectif Education contre les LGBTphobies en milieu scolaire et universitaire, dont la fédération est l'un des membres fondateurs et actifs pour célébrer ses 20 ans.

En France, les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transsexuelles, intersexes (LGBTQIA+) ont progressé ces dernières décennies. Cependant, l'actualité est marquée par une augmentation des actes LGBTIphobes de plus en plus violents. Par ailleurs, de manière continue, les enquêtes menées par le Défenseur des Droits ou l'association l'Autre Cercle montrent que les deux premiers lieux de discrimination pour les personnes LGBTQIA+ sont le milieu scolaire et universitaire et celui du travail. La lutte contre ces discriminations est donc un enjeu syndical majeur pour toute la CFDT car les discriminations contre les personnes LGBTQIA+ sont hélas une réalité du monde du travail et singulièrement, dans nos milieux professionnels.

La fédération et ses syndicats réunis en congrès réaffirment leur volonté d'agir pour :

- mettre fin à toutes les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre dans l'accès à l'emploi et son exercice ;
- créer des lieux et des environnements de travail inclusifs pour toutes les personnes LGBTI+ qui permettent à chacun et chacune de s'épanouir pleinement au travail et dans la société, condition de l'émancipation. Il est temps qu'aucun.e ne soit contraint.e à une charge mentale constante pour invisibiliser son orientation sexuelle ou son identité de genre par peur que sa découverte ou révélation ait des conséquences délétères ;
- s'assurer de la mise en oeuvre effective des droits acquis afin que toutes et tous en bénéficient ce qui suppose notamment l'adaptation des processus RH, de la gestion administrative des personnels et des lieux de travail (vestiaires, douches, sanitaires) afin d'offrir des environnements de travail inclusifs, égaux et exempts de discriminations LGBTIQI+ ;
- conquérir de nouveaux droits permettant l'égalité réelle.

La CFDT Education Formation Recherche Publiques doit faire savoir aux agents que ses militantes et militants peuvent agir pour soutenir et défendre les personnes LGBTQIA+ victimes de discriminations au travail. Pour cela, nous devons sensibiliser et former les militantes et militants. C'est ainsi qu'ils et elles pourront :

- plus et mieux accompagner les collègues victimes de discrimination,
- agir sur les lieux de travail pour en faire des environnements plus inclusifs,
- ouvrir des espaces de négociation au niveau adapté afin de conquérir de nouveaux droits, s'assurer partout de l'accès aux droits existants, et obtenir le développement de la sensibilisation des agents, et de la formation des encadrants.

Il nous faut agir ensemble, l'histoire nous montre que les progrès des droits pour les personnes LGBTQIA+ progressent mais que c'est le fruit des actions, des luttes, de la persévérance et de la ténacité des militantes et des militants sur le terrain. Nos actions, nos revendications contre les discriminations, pour l'égalité des droits sont importantes pour construire ce progrès.

Entre mai et juillet, des marches des fiertés vont avoir lieu dans différentes villes de France, avec pour thématique, cette année : l'inclusion et la visibilité de toutes les personnes LGBTQIA+, tout en assurant leur protection. C'est ce que nous voulons dans nos milieux de travail, partout, tous les jours parce que c'est ainsi que la discrimination reculera. Participons nombreux et nombreuses aux marches des fiertés avec la CFDT, structurons notre action syndicale dans le temps.

